

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 52

Artikel: Page 117
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chansons de nos grands-pères.

Ma philosophie.

Prendre le temps comme il vient,
Boire et chanter à sa guise,
Ne s'embarrasser de rien,
Ce fut toujours ma devise.
Nargue le cruel destin
Et les tourments de la vie ;
Je caresse mon amie,
Et je bois gaîment mon vin,
Sans penser au lendemain.
Ami, jouis du moment,
Le temps fuit à tire d'aile,
Tu n'auras dans un instant
Plus de vin et plus de belle.
Nargue le cruel destin
Et les tourments de la vie :
Caresse bien ton amie,
Bois gaîment de ce bon vin,
Sans penser au lendemain.

(Communiqué par Pierre d'Antan).

L'AN DOZE

Lo bounan ie r'arreve !

Vaitcé lo bounan que revint !

Co lo derâi. Lâi a dza on an que l'è coumeincé, clli l'an doze et qu'on ein vâi binstout la bouéze. Mimameint que l'a z'u on dzo dè plie que lè z'autro, trâi ceint soixante-six. N'è pas rein.

Ora, porquie clli l'annâie a-t-e z'u dinse on dzo de plie. L'è démandâ à ion dè mè z'ami, que sâ on mouf d'affère, du que l'a zao z'u ètâ d'au Grand Conset, et vaitcé cein que m'a racontâ :

— Quand l'a faliu votâ à Grand Conset po savâi diéro on voliâve de dzo po l'annâie, n'a pardieu pas ètâ solet, l'affère. Lè z'on voliâvant la fêre de ceint dzo, dan bin pe courta po qu'on sâi pe rido ào bounan. Lè marchand, lè boutequan, lè carbâti, ti clliau que l'ètant payî à l'annâie, tant qu'âi receveu, tot cein bouélâve tant que pouâvant : « Ceint dzo ! ceint dzo ! » L'è bin su ! à leu, mè de bounan et mî ! Mâ, lâi ein avâi dâi z'autro que la voliâvant pe granta : lè locatéro, lè grandzî, et 'na troppa avoué dîsant : « Cinq ceint dzo. » L'a faliu marchandâ, lè petit sant arrevâ à dou ceint et lè grand l'ant dècheindu à quattro. Peinsâ vo vâi cein que lè croûto guieux que sant pè lo Chalver l'arant ètâ conteint de vère dâi z'an pe court. Mâ, d'on autre côté, tote lè fenne, se on avâi rapondu l'annâie, l'arant ètâ ben' aise assebin : sarant adî restâie dzouvene et l'arant z'u grand' temps veingt an. Lau z'hommo ein arant pas plliorâ.

Dan, po botsi clli commerce, lè *tsapllian*, clliau que l'ètant po lè petite, l'ant de : « On monte oncora tant qu'âi ceint soixante-cinq, mâ vo n'arâi pas onna cailla dè plie. » Et lè *rappondu*, quemet on lau desâi, l'an fé : « On dècheint tant qu'âi ceint soixante-six, mâ pas on peut de pudze que vo z'arâi en mojn. » Et po arreindzî lè *tsapllian* et lè *rappondu* l'ant dècidâ de fêre lè z'annâie à 365, lè z'ene et à 366 lè z'autro. L'è dinse que l'an fé et l'ant bin z'u résen. L'è du cein que lâi a dâi *bissectile*. On lè z'a appellâe dinse, pè la mau que cein dusse veni d'au grec et cein va à dere : « On litro à bâire dè plie per an. » L'è bio cllia leinga grecqua ! Qu'ein dite-vo ?

Clli l'an doze l'a dan z'u son dzo dè plie et cein lâi a portâ malheu. On a rein z'u que dâi croûto z'affère : l'a plliu ti lè dzo, l'a faliu votâ on eimprint et lâi a z'u la guerria d'au novâi Bazar.

Po moû, on a ètâ moû. Pliovessâi houit dzo pè sénâna et l'a faliu chètsi lè fin désô lè dètâi. Po la guerria dâi Bocan, doure oncora et diant que ti lè sordâ du Lo Man tant qu'à Monttherond et Bretegny dussant modâ pè clli Bazar. Que lo bon Dieu lau z'aidya !

Ora, po l'an treize, tenî-vo adî bin vedzet et liéde lo *Conteur* oncora grantenet. L'è tot lo mau que vo vu.

MARC A LOUIS.

LETTRE DE NOUVEL-AN

Un de nos lecteurs veut bien nous communiquer la lettre que voici, authentique.

* * *

Ma très chaire cousine,

UNE nouvel anaie vien de commandé permait 1 mois de veni te la souetter bonne et eureuse.

J'espère que tus et an bonne centé, ci-non tan pit, car voitu on ne peu rien contre le asare.

Ce matin, j'ai panser te donné des nouvel de la mésion.

Le cochon boite d'une pate, avez-vous fai un arbre de Noelle, nous on n'en a fait un gran. On a chanter.

J'ai un doit qui amasse.

La sausisse que nous avons mangé hier était très bonne.

Je te rappel que tu a des tiulottes à me rastiquer, comme j'avai oublier de t'envoyé les boutons pour les recoudre, je te les envoie aujourd'hui.

Tu les trouveras dans une tomme de chèvre que je t'adresse ci-inclut.

Je les ai mis dans la tomme pou pas qui se perde, tu naura donc que lâs sucé avan de les coudre pour anlevé la tomme qui pourrai être dan les trou.

Di-don, te rappel-tus la fransoîce à Gule, tu sai celle que g'avai danser avec à l'abbé de "", et bien elle va se marié, et m'invite comme garson donneur. — comme cet la première foi que je suis inviter pour sa, je voudrai savoi comman y fai faire.

Daprâ le mot je croi qui faudrat que j'achette des piêce de 2 centime pour jetté au passans pisque je suis garson donneur y faut que je donne hein. Mais ça va me reveni chaire aussi jean veu pas tan acheté.

Anfin dit-mois comman je doi fêre car à la ville vous savé mieu que cheuz nous.

Quan reviendra-tus nou fêre visite on t'attan.

Il me reste plus rien à te dire.

Tus me répondra.

Et pui tu saluera bien tou le monde.

N'oublî pas mes tiulottes.

Mes souets de bonne anaie.

Je crois que mes chaussettes ont besoin de rangé, je tan redirai 2 maux.

Donque je t'embrasse bien tandremant et je te rappel que les boutons pour les tiulottes sont dan la tomme, que tu recevra dan cet lettre.

Anfin je termine ma lettre en te faisan mes meilleur veux pour la nouvel anaie et pou fini je finit

ton trai dévouer cousin

PAGE 117

VOILA, nous écrit-on, un livre qui sera une véritable révélation littéraire dans notre petit pays. Ouvrez-le à la page 117, par exemple, et vous serez certainement de notre avis. »

Voyons à la page 117 :

L'oraison funèbre du Grand Samuet.

Euh ! pauvres de nous ! Il est dans la tombe Le grand Samuet, mon défunt mari, Euh ! qui l'aurait dit ? C'est comme une trombe Que la maladie a fondu sur lui. Son père et sa mère avaient pris de l'âge On croyait que lui dût en prendre aussi. Il était pourtant tant fort à l'ouvrage,

Il était pourtant

Tant vaillant.

Euh ! pauvres de nous ! Voulez-vous, Suzette, C'était un mari comme on n'en fait plus, Ça mériterait que dans la Gazette Un de ces messieurs mette un bout dessus. Je leur z'écrirais, si je savais comme, Pour leur exposer un peu ses vertus.

Euh ! mon Samuet, qu'il était bon homme, Euh ! mon Samuet, Qu'il était parfait.

Euh ! pauvres de nous ! Quand après la foire Il me revenait un tant soit peu cuît, Croyez-vous qu'au lieu de faire une histoire Il allait tout droit se réduire au lit. Il ne cassait rien. Je laissais la pile Des assiettes là; jamais point de bruit, Il avait le vin tout doux, tout tranquille, Il avait le vin Tout bénin.

Euh ! pauvres de nous ! Lorsque j'étais fille, Et qu'il fréquentait chez nous, vers le soir, Sa façon toujours était si gentille Quand devant la lampe il venait s'asseoir. Il nous lisait là de ces politiques, Et de temps en temps, pour nous émouvoir, Il chantait des chants si mélancoliques ! Il chantait des chants Si touchants.

Euh ! pauvres de nous ! Ce qui me console, C'est qu'il a montré de bons sentiments. Il a même un jour reddit le Symbole : Le cousin François dira si je mens. Et quand le pasteur faisait des prières Il disait *amen* avec des élans... C'aurait, voyez-vous, attendri des pierres, C'aurait, voyez-vous, Fendu des cailloux.

Euh ! pauvres de nous ! Voilà que je pleure : De me souvenir ça ne me vaut rien. Je sais que sa part est bien la meilleure, Mais j'ai tant l'ennui de mon brave ancien. Enfin, qu'y peut-on ? Le bon Dieu sans doute Est toujours le Maître et fait pour le bien, Quand c'est pour le ciel qu'on part à la toute Quand c'est pour le ciel C'est l'essentiel.

Et bien, la voici, la page 117. Qu'en pensez-vous ? N'est-ce pas d'une saveur exquise; n'est-ce pas bien de chez nous, dites ? Et il y en a comme ça plus d'une, dans le délicieux volume qui a pour titre : *Chansons du Pays de Vaud*, pour auteur M. Edouard Vautier, pour éditeurs MM. Payot et Cie, à Lausanne. Il est, de plus, illustré de neuf dessins de faux-titres de Charles Clément.

Mais il n'y a pas seulement des chansons du genre de celle que vous venez de lire. Il y en a de tout caractère : de gaies, de tristes, de sentimentales, de philosophiques, et toutes éclo-ses d'un cœur sensible, d'un esprit observateur et sincère, qui voit et sent juste et qui l'exprime avec un charme, une saveur, surtout, des plus séduisants :

Mes vers n'ont rien de sermonneur, Il n'y faut pas chercher de thèse, Ils sont faits au petit bonheur Et je n'en sais pas la genèse.

J'ai rimé sans savoir pourquoi Sous les cieux tout fleuris d'étoiles, Et dans ces nuits pleines d'effroi Où traînent de lugubres voiles.

J'ai chanté l'avril et les fleurs, Les concerts du vent dans les branches, La gamme des sons, des couleurs, Sur les prés ou les cimes blanches.

En savourant la paix des bois, J'ai fait quelque effort pour le dire, Et des chers horizons vaudois J'ai voulu fixer le sourire...

Qui se dit bon Vaudois, ne saurait se passer de ce livre, où il retrouve un vivant écho de tout ce qui lui est cher, et qui prouve que l'esprit du cru n'est pas si moribond que d'aucuns le prétendent; car, si nous ne faisons erreur, M. Edouard Vautier est un jeune. Bravo ! monsieur; continuez. Le *Conteur* se réjouit d'autant plus du succès certain de votre livre qu'il tire à la même corde que vous. Elle est solide encore, cette corde. Et nous avons sans doute bien des amis, ignorés pour la plupart, qu'il faut absolument faire sortir de l'ombre où les re-

tient une excessive modestie ou le sentiment qu'ils ne sont plus assez de ce temps-ci. Mais, laissons-le donc, ce temps ci, il veut bien accomplir tout seul son chemin. Et sans faire « bande à part », tâchons de rester fidèles le plus possible à ce vieil esprit vaudois et romand, qui a bien encore droit à sa petite part de soleil. Il n'a pas dit son dernier mot, que diable ! La preuve !...

MARTIN-MARTÈLA

PASSETEMPS D'ENFANTS

Le dernier bulletin mensuel de la Société suisse des traditions populaires publie sous le titre : *Martin-Martèla, un passatempo fanciullesco*, l'amusant article ci-dessous. Le *Conteur* lui donne l'hospitalité, dans l'espérance que ses lecteurs voudront bien lui adresser quelques-unes de ces *rengaines* enfantines et populaires, telles que :

Corne, biborne
Montre-moi tes cornes.

ou encore :

Vole, vole ma pernette
Fera-t-il beau temps demain.

Nous croyons qu'à la Vallée de Joux, les enfants cueillaient les morilles en disant une sorte de refrain, lequel fait appel à la sœur de la morille qui vient d'être cueillie, dans l'idée que ces cryptogames se trouvent en nombre pair. Un de nos lecteurs combiers serait bien aimable de sauver de l'oubli cette naïve antienne, si elle est encore « sauvable ».

Ceci dit, voici l'article de M. Pellardini :

« Avez-vous remarqué certains trous en entonnoir, du diamètre de cinq centimètres à la partie supérieure, profonds de trois à quatre centimètres ? Ces trous sont creusés dans la grève au bord des rivières, ou dans des tas de sable ou de déblais voisins d'habitations ou de vieux murs.

Si vous cherchez au fond de ces trous, vous y trouverez un petit animal de la grosseur d'un grain de maïs, ressemblant à une araignée et qui marche ou semble marcher à reculon, comme les écrevisses. (Il s'agit évidemment du fourmilion, assez abondant chez nous, les promeneurs lausannois connaissent bien les colonies de fourmiliens des carrières de Sauvabelin. *Réd.*) On appelle cette bestiole à Arbedo : Martin-Martèla.

Lorsque les enfants fourgonnent, avec le doigt, le fond du trou pour rechercher le petit animal qui s'y trouve, ils croient faire sortir celui-ci en disant :

Martin-Martèla, lève-toi
Le jour est là.

Martin-Martèla est l'objet du dialogue suivant entre enfants :

— Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

— Un morceau de pain.

— Un morceau de pain ferait du bien à ton âme. Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

— Une tranche de polenta.

— Une tranche de polenta ferait du bien à ton âme. Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

Ce dialogue peut être interminable. Après avoir cité tous les noms de victuailles possibles, l'interpellé varie ses réponses en offrant cinq centimes, 10 centimes, etc., ce à quoi l'interpellant répète, inlassable : cinq centimes feraiient du bien à ton âme. Si Martin... etc. Le dialogue continue ainsi, jusqu'à ce que l'un des interlocuteurs, fatigué de questionner, ne questionne plus, ou que l'autre, ennuyé de répondre à la

question : Si Martin-Martèla venait chez toi que lui donnerais-tu ? répondre : je lui donnerais un coup de pied pour m'en débarrasser (gli do un calcio e lo mando via). »

« AU BON PÈRE DE FAMILLE »

UN Lausannois, à qui un héritage inattendu vient de permettre une honorable et confortable retraite, s'en est allé faire un petit tour à Paris. Il y a déjà bien de cela quelques années.

Comme il cherchait un endroit hospitalier où de se sustenter à bon compte il eût occasion, ses regards sont attirés par cet écriteau, qui ornait la porte d'un petit restaurant : *Au bon père de famille*.

— Ah ! se dit notre ami, voilà mon affaire ; nulle part on ne doit être plus consciencieusement traité.

Il se fait servir un petit dîner : potage, côtelette de mouton et petits pois.

Le menu, on le voit, était des plus simples, et, d'après l'enseigne de l'établissement, le coût devait en être très modéré. C'est la réflexion que faisait le Lausannois lorsqu'il demanda la carte.

— Voilà, Monsieur, dit le garçon, ça fait quatre francs cinquante.

— Quatre francs cinquante !... et vous appelez cela le *Bon père de famille* ! Merci, on y reviendra.

Le patron, qui était au comptoir, s'approcha du Lausannois et lui dit avec une facilité d'élocution toute française :

— C'est avec infiniment de regret que j'entends vos récriminations, Monsieur, ne seriez-vous point satisfait de mon établissement ? Je ne le suppose point ; car, comme vous le voyez, mes clients affluent, mon restaurant est le rendez-vous général et tous en sortent contents et me prodiguent leurs éloges. Vous, cher Monsieur, vous êtes trop poli, trop raisonnable pour ne pas vous rendre à l'évidence, voyons !... un coutelette panée d'après les procédés les plus nouveaux, les plus parfaits de l'art culinaire, un potage qu'un mort aurait mangé, des petits pois que S.M. l'empereur de toutes les Russies, qu'on attend prochainement, aurait enviés. Voyons ! voyons !...

— Oui, Monsieur, mais vous avouerez que quatre francs cinquante pour cela, dans un établissement qui s'appelle le *Bon père de famille*... Voyons ! voyons !

— Mon enseigne ne ment pas, Monsieur, répliqua vivement le Parisien, le bon père de famille c'est moi ; j'ai quatre filles à marier et c'est la clientèle qui doit payer leur dot.

L'argument était sans réplique.

Inédit. — Un misérable auteur exprimait un jour à une de ses connaissances le désir qui le tenaillait de faire un ouvrage où personne n'eût jamais travaillé et ne travaillât jamais.

— Faites donc votre éloge !

Pas galant. — La Bruyère n'était pas galant. Il est vrai qu'il n'avait pas coutume de cacher son sentiment. Il écrivit un jour ceci :

« Les femmes ne prendraient pas tant de peine à se farder et à s'enluminer, si elles savaient que toute cette peinture les rend affreuses et dégoûtantes. »

LE CODE CIVIL POUR RIRE

Le *Charivari* publiait jadis cette amusante parodie de quelques-unes des dispositions les plus courantes du Code civil français.

Du contrat de louage — Le locataire doit, en prenant possession de l'appartement qu'il a loué, le garnir de meubles suffisants pour répondre du loyer. Il peut, le soir même, les déménager par la fenêtre.

Le locataire qui trouve le papier de son appartement trop fané n'a qu'à en faire poser un à ses frais.

Le locataire s'engage à occuper en *bon père de famille* les lieux loués. Mais aussitôt que le bon père de famille a plus de deux enfants, le propriétaire peut lui donner congé.

* * *

Du contrat de société. — La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes mettent quelque chose en commun dans l'intention bien arrêtée de se filouter réciproquement sur les bénéfices.

La signature de l'un des associés engage la société. Néanmoins, si, par erreur, l'un des associés allant à la mairie déclarer la naissance d'un de ses enfants apposait, au bas de l'acte civil, la signature sociale, ses co-associés ne sauraient être tenus de prendre à leur charge une part des mois de nourrice.

La société cesse de plein droit lorsqu'à la suite d'une violente discussion, l'un des associés a tué l'autre d'un coup de pincelettes.

* * *

Du prêt. — Le prêt est une convention par laquelle une personne en autorise une autre à se servir de quelque chose lui appartenant, en même temps que l'emprunteur forme le projet de ne point rendre ce qui lui est confié.

Le prêt d'argent à un homme qui vous assomme de ses visites est autorisé par la loi comme moyen de s'en débarrasser.

* * *

Des dettes de jeu. — Les dettes de jeu ne sont pas reconnues par la loi, mais les joueurs de tripots le sont presque toujours par la police.

* * *

Du contrat de rente viagère. — Les médecins et les restaurateurs ne peuvent acheter en viager les biens de leurs clients.

* * *

Du mandat. — Le mandat est un acte par lequel une personne en charge une autre de la remplacer dans une circonstance définie. Le citoyen marié peut être remplacé, même par celui à qui il n'a donné aucune procuration.

* * *

Des hypothèques. — L'hypothèque est le mont-de-piété des immeubles. Le contrat de vente d'une maison doit spécifier si les bâtiments sont couverts en tuiles, en ardoise, en zinc... ou d'inscriptions hypothécaires.

De la prescription. — La prescription est le délai que doit laisser écouler l'homme intelligent entre le jour où il a emprunté de l'argent et celui où il est en droit de ne pas le rendre.

Enfantines

Un papa et ses filles sont montés à Caux, avec leurs luges, chercher le soleil et la neige. Le brouillard couvre la plaine.

Lorsqu'ils sont arrivés au-dessus de la mer de nuages, la cadette, qui n'en croit pas ses yeux, demande :

— Alors, dis, p'pa, est-ce qu'on est monté au second étage ?

*

A l'occasion de la Saint-Nicolas, un papa a dit à son fils : « Ecoute, si tu es bien sage à la maison jusqu'à demain, tu auras un cadeau ».

Le garçonnet ne dit mot ; mais sitôt rentré de l'école, il ressort pour jouer.

— Alors, lui fait son père ; tu rors déjâ ?

— Oui p'pa, parce que, tu comprends, si je suis pas sage, ce sera pas à la maison.

Un bon conseil. — Il est de Socrate. Un jour qu'un prodige se plaignait au célèbre philosophe grec de n'avoir plus d'argent, celui-ci lui dit : « Empruntez de vous-même, en retranchant de votre dépense ! »